

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DPSP 6 Subvention (60 000 €) à l'Association pour le Développement des Œuvres Sociales des Sapeurs-Pompiers de Paris suite à l'accident survenu le 12 janvier 2019 rue de Trévise (75009)

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019 par lequel la Ville de Paris représentée par Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 7 structures parisiennes ;

Vu le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 60.000 euros est attribuée à l'Association pour le Développement des Œuvres Sociales des Sapeurs-Pompiers de Paris « ADOSSPP », 1 place Jules Renard Paris 75017 (n° 192566, dossier n°2019_07205).

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle avec l'Association pour le Développement des Œuvres Sociales des Sapeurs-Pompiers de Paris « ADOSSPP ».

Article 3: La dépense correspondante sera imputée au chapitre 931, article 65748, rubrique P11 « Police sécurité justice », ligne 11000010 du budget de la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection de l'exercice 2019 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO